

du remblayage aux termes de la loi sur la protection des eaux navigables.

Le député a également dit qu'il y avait eu infraction préalablement à la demande faite aux termes de la loi actuelle. En l'occurrence, le gouvernement a-t-il pris des sanctions contre les personnes ayant enfreint la loi. Le ministre nous dirait-il également si la société mentionnée, *McCallum, Brewin, Scott and Cameron*, a quelque rapport avec les députés de High-Park, Danforth et Greenwood.

**M. Macdonald:** Non, pas avec le député de High-Park.

**L'hon. M. McIlraith:** Je suppose que oui, mais je ne pense pas que le député de Danforth soit en cause.

**M. MacInnis:** Qu'en est-il du député de High-Park?

**L'hon. M. McIlraith:** Le député d'York-Humber m'a dit qu'il était en cause; je supporte donc qu'il l'est, mais je ne sais pas. De toute façon, ni l'un ni l'autre de ces députés ne m'a présenté d'instances.

**M. MacInnis:** Le ministre indiquerait-il les sanctions prises, si sanctions il y a eu?

**L'hon. M. McIlraith:** J'aimerais étudier plus à fond les dossiers du ministère. Je puis dire que ce sont les conseillers juridiques qui ont soulevé la question de la définition contenue dans la loi. Je pense que c'est le mot «ouvrages» qui était litigieux.

(Le crédit est adopté.)

**M. le président:** Voilà qui termine l'étude des crédits supplémentaires de l'année finissant le 31 mars 1966. Dois-je lever la séance, faire rapport de certaines résolutions et demander que le comité soit autorisé à siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre?

**Des voix:** D'accord.

(Rapport est fait des résolutions adoptées aujourd'hui au comité des subsides, qui sont adoptées.)

#### VOIES ET MOYENS

**L'hon. E. J. Benson** (ministre de Revenu national) propose que la Chambre se forme en comité des voies et moyens.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Batten.)

[M. MacInnis.]

**L'hon. M. Benson** propose:

La Chambre décide que, pour assurer les subsides accordés à Sa Majesté pour le service public durant l'année financière se terminant le 31 mars 1966, la somme de \$270,207,367 soit prélevée sur le Fonds du revenu consolidé du Canada.

(La motion est adoptée.)

Rapport est fait de la résolution, qui est adoptée.

**L'hon. M. Benson** demande ensuite à présenter le Bill n° C-159, visant à octroyer à Sa Majesté certains montants d'argent pour le service public de l'année financière terminée le 31 mars 1966.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1<sup>re</sup> et la 2<sup>e</sup> fois et la Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Batten.)

• (7.10 p.m.)

(Les articles 2 à 4 inclusivement sont adoptés.)

Sur l'article 5—

**L'hon. M. Starr:** Monsieur le président, je voudrais obtenir du ministre du Revenu national l'assurance que le bill dont il dirige la discussion est une loi de subsides ordinaire.

**L'hon. M. Benson:** C'est une loi de subsides ordinaire. L'article 5 est nécessaire, afin de pouvoir acquitter en avril des comptes au moyen de ces fonds. Il vise les dépenses subies au 31 mars.

(L'article est adopté.)

(L'article 6 est adopté.)

(L'article 1 est adopté.)

(L'annexe est adoptée.)

(Rapport est fait du bill.)

**M. l'Orateur suppléant:** Quand le bill sera-t-il lu pour la 3<sup>e</sup> fois?

**L'hon. M. Benson:** Avec votre permission, maintenant?

**Des voix:** D'accord.

**L'hon. M. Benson** propose la 3<sup>e</sup> lecture du bill.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 3<sup>e</sup> fois et adopté.)

#### MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

SUJET DES QUESTIONS DEVANT ÊTRE DÉBATTUES SUR LA MOTION D'AJOURNEMENT

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre. Il est de mon devoir, en conformité de l'article provisoire 39A du Règlement, d'informer la